

LES ARCHERS DE LA SAIGNE - Procès-verbal de l'Assemblée générale

Du 10 mars 2017

Au restaurant du Régional à Le Bémont ,18h30

п	ے۔	_	_	-	ts	
~	re	S	e	n	LS	

Détroyat Élodie, Gressly Michel, Fabienne et Matthieu, Sipp Rachel, Cassandra et Jonathan, Paupe Noémie, Poli Maoro, Cattin Anna et Philippe, Beuret Alexandre et Mathias, Bauermeister Cédric, Gigon Mickaël, Alessio Masson, Perraud Jean- Pierre, Barea Manuel, Vallat Joan, Maranzana Dario, Masson Alessio Boris Bouquet, Suisse Dominique, Monnin Chrystel

Excusés:

Marcacci Isabelle, Sipp Francis Gagnebin Louis, Ophélie Braillard, Jean Philippe Laville, Studer Veit. Krause Maël, Fabien Schaffner, Simon Nina, Serge Thiévent.

Nomination des
scrutateurs

Noémie Paupe et Joan Vallat sont désignés comme scrutateurs de l'Assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière Assemblée générale

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 10.03.2016 a été lu et approuvé par tous les membres présents

3. Rapport du président

Encore une année écoulée sans encombres, d'organiser pour la seconde fois les championnats suisse 3D fut pour notre petit club un gros défi.

Je tiens à vous remercier toutes et tous pour avoir fait le job, chacun dans son domaine de compétence.

Autre sujet de satisfaction, le nombre de déplacement dans les concours qui est une vitrine pour le club et les résultats qui en découlent font honneur à tous ceux qui s'investissent par leurs compétences, par des entraînements bien suivis dans la joie et la bonne humeur.

Les Archers de la Saigne continuent de grandir, pour preuve les nouveaux adhérents qui pointent le bout de leurs flèches et à qui je souhaite la bienvenue et même si je me répète, les trois règles pour une bonne harmonie entre tous :être présent à l'Assemblée générale, car les décisions se prennent là, la réfection du parcours pour des entraînements de qualité et présence à notre concours annuel qui est la source de nos bénéfices qui nous permettent de continuer dans les meilleures conditions.

Merci et bonne soirée. Michel

4. Rapport de la caissière

La caissière nous donne les chiffres que nous avons en compte. Championnats suisse 70 % de frais 1er année et 40 % la deuxième.

Bons résultats pour les championnats Suisse: 2015, un bénéfice de CHF 1'999.20 et pour 2016 un bénéfice de CHF 4'447.10. Soit pour les deux ans CHF 6'446.30

Ils ont été bouclés au 31.12.2016. Les détails sont consultables sur demande.

Pour les non payeurs, au bout de deux ans, (2 personnes concernées) démission officiel du club, qui ne leur donne plus accès à notre parcours.

5. Vérificateurs des comptes

Les comptes ont été contrôlés par Isabelle Marcacci et Cédric Bauermeister . Ils sont certifiés exactes et conformes aux pièces justificatives.

Décharge est donnée à la caissière.

6. Nominations des vérificateurs des comptes 2017-2018 Matthieu Gressly et Cédric Bauermeister seront les vérificateurs des comptes 2017-2018.

7. Rapport du chef technique

Les bêtes sont définitivement chez notre secrétaire Élodie. Une organisation interne du local est en cours pour cloisoner à l'intérieur dans la grange, ainsi que la porte de grange. Cédric propose de créer un groupe pour ces travaux. Les personnes suivantes se proposent :Boris, Cédric, Michel, Mika, Mauro, Joan.

Maoro propose de remettre les arcs initiation, qui sont toujours détendu, en ordre.

8. Démissions et admissions

Démissionnaires : pas de démission.

Admissions: Arsène Détroyat, Philippe Cattin, Alexandre Beuret, Gigon Mickaël, Arnaud Actis-Datta

9. Nominations du comité

Le comité 2016-2017 se composait comme suit

Président : Michel Gressly	Vice-président :Matthieu Gressly	
Caissière : Rachel Sipp	Secrétaire : Élodie Détroyat	Responsable matériel : Maoro Poli

Le comité pour la période 2017-2018 se composera donc comme suit :

Président : Michel Gressly	Vice-président :Matthieu Gressly	
Caissière : Rachel Sipp	Secrétaire : Élodie Détroyat	Responsable matériel : Maoro Poli

10. Modifications des statuts (augmentation des cotisations 2017)

Nous avons les cotisations les moins chères de la région.

La licence des -21 ans est obligatoire, on doit l'adapter dans nos statuts. L'ASTA nous l'oblige.

Motion de Juventas Basel (voilà ce que dit la motion) :

« La motion a été reçue le 04 septembre 2015 et respecte les délais. Elle est compatible avec les statuts en vigueur (anciens ou nouveaux). La motion est présentée par un club membre depuis plusieurs années. La motion est un règlement accepté à la majorité simple. Chaque club s'engage à commander une licence pour chaque jeune archer qui fréquente ses lieux d'entraînement, jusqu'à la catégorie des U21. La licence doit être commandée au plus tard au moment de la première assemblée générale qui suit la participation aux entraînements. Cette « application des statuts actuels » entre en vigueur dès 2016 et doit être intégrée, dans un délai d'un an, dans les statuts de tous les clubs. Les statuts mis à jour doivent être envoyer à la SwissArchery. »

Matthieu nous explique que la RC privée ne fonctionne pas pour les sports à hauts risques. Les licences sont un avantage pour le soutien à l'ASTA. Cette dernière représente notre sport en Suisse pour les personnes qui auraient la possibilité de percer au niveau supérieur. Concernant les Français, ils doivent être domiciliés en Suisse depuis plusieurs années (se renseigner). Suite à la proposition de Matthieu sur cette motion, l'Assemblée décide de voter la licence obligatoire pour tous, sans exception.

L'Assemblée vote un changement des statuts, il s'agit de l'obligation de licence pour les enfants (CHF 20.-) et les adultes (CHF 100.-)

Vote :licence obligatoire pour tous:Vote à l'unanimité et 1 abstention (français)

Concernant les initiations, elles sont prises en considération par l'ASTA sur notre parcours extérieur.

11. Cotisations 2016-2017

Nous décidons de mettre tout de suite en place pour l'année 2017 les licences obligatoires pour les -21 ans et +21 ans.

Les cotisations ainsi que la taxe d'entrée, sur proposition du comité, restent inchangées, soit :

Taxe d'entrée (enfant et adulte/personne): CHF 60	Adultes: CHF 60	Enfants (jusqu'à 16 ans): CHF 20
Couples: CHF 100	Licences adultes: CHF 100	Licences enfants (-21 ans): CHF 20

12. Nomination des délégués à l'Assemblée des délégués ASTA 2017

L'Assemblée des délégués aura lieu au mois d'octobre 2017 à Ittigen à 10h. Seront présents Matthieu Gressly et Rachel Sipp.

Avril 2017 aura lieu l'Assemblée des présidents.

13. Entraînements

Les entraînement se passent bien , Matthieu est devenu entraîneur. Il a passé les examens en septembre 2015. Il nous explique que c'est un bon exercice pour les enfants, car il y a un plan d'entraînement minimum 8 fois dans l'année (moniteur Jeunesse et Sport)

Des locaux sur Saignelégier et St-Ursanne, CHF 300,-.

Le groupe whatsapp fonctionne très bien .

14. Entretien du parcours, mai 2017

Doodle la journée d'entretien du parcours débutera à 8h30. Entretien le matin, feu et pique-nique à midi puis tir l'après-midi.

15. Concours du club

Nous devions organiser notre concours le 24 septembre. Mais malheureusement après réflexion et étude des différents concours possible, il aura lieu le 2 juillet car trop de concours et de championnats entre septembre et octobre

16. Divers

Boris dit que sa copine peut faire des flyers. Il peut nous fournir plus de planche pour l'entretien du parcours ainsi que des chevrons.

Michel, propose une sortie chez Michel Bart, à 1h 15 de voiture, pas très cher. Au mois de juin étant donné qu'il y a peu de concours à cette période.

Proposition de Joan pour le 17 juin:

Chaque année un concours autour du cheval est organisé à Chevenez. Cette année le thème est médiéval. Il nous propose de faire une initiation de tir à l'arc, joute équestre. Sur une journée 2h le matin, 2h début d'aprèsmidi et 2h dans l'après-midi. C'est une entrée d'argent pour le club. Il y a 200 cavaliers, 400 à 600 visiteurs sur la journée. En infrastructure à voir. Nous sommes partant pour CHF 200.-/jour

L'Assemblée est levée à 20h11.